

DEMANDANT DES CLARIFICATIONS SUR LE PROJET DE STRATEGIE INDUSTRIELLE

L'AGEA propose de revoir le programme de mise à niveau

L'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA) vient de rendre publique sa position sur le projet de stratégie politique de relance et de développement industriels.

Ainsi, l'AGEA semble souscrire à la finalité de ce projet, visant la réalisation d'une croissance endogène et basé sur l'exploitation optimale des avantages naturels et la construction d'avantages comparatifs, en vue de plus de compétitivité et de création de valeur ajoutée pour l'appareil productif. Mais aussi sur l'encouragement de la production substitution à l'import ainsi que la promotion du savoir, de l'innovation et l'économie de la connaissance et la maîtrise des technologies, entre autres objectifs.

Cela étant, l'AGEA propose de commencer dès maintenant d'impliquer tous les acteurs concernés

par les associations patronales et les chambres de commerce dans le programme projeté de formation de compétences à tous les niveaux. Cela, craignant de graves risques pour l'indépendance nationale, d'émettre des réserves sur le rôle dévolu à la présence étrangère, et de demander davantage de clarifications sur les moyens à même de permettre aux petites et moyennes entreprises (PME), regroupées par secteur et avec l'aide de l'Etat, de pouvoir promouvoir la recherche-développement. Soulevant le problème de la fragilité avérée du tissu entrepreneurial, l'AGEA de suggérer à



l'Etat et autres acteurs nationaux concernés de redéfinir le programme de mise à niveau des entreprises ainsi que le contribution, voulue plus conséquente et ciblée, de la partie européenne. Ceci, avec la finalité de créer un nouveau modèle d'entreprise innovante, compétitive et moderne, en quête d'excellence et de bonne

gouvernance, cette association patronale insistant néanmoins sur la nécessité d'un minimum de protection des entreprises de production, outre de redonner au secteur du BTPH sa place dans ce projet de relance et de promouvoir le partenariat entre les PME algériennes et les entreprises étrangères. Et l'AGEA d'es-

compter davantage de clarifications concernant notamment les solutions à même de sauver les PME actuelles, la définition du périmètre stratégique de l'économie, la valorisation de capital humain, la résorption de l'économie informelle, ainsi que le développement de la sous-traitance nationale.

Chérif Bennaceur

PRODUCTION D'ELECTRICITE

L'enrichissement du cadre réglementaire, une nécessité

La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) a réuni, hier, des producteurs d'électricité et des auto-producteurs dans le cadre de l'ouverture de ce marché aux privés. L'évolution du cadre réglementaire en application de la loi 02-01 relative à l'électricité et la distribution du gaz par canalisations a été au centre des débats et ce, en perspective de l'ouverture progressive de cette activité à la concurrence.

Des aspects de la nouvelle réglementation ont été abordés tels la procédure d'octroi des autorisations d'exploiter des installations d'électricité et le cahier

des charges relatif aux droits de producteurs d'électricité.

La protection de l'environnement est également incluse dans les textes applicables à la production d'électricité. Ainsi la loi 02-01 du 5/02/2002 confie au Creg une mission de contrôle de l'application de la réglementation technique en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Selon le Creg, un diagnostic auprès des différents opérateurs sera fait afin de connaître la situation actuelle au niveau du secteur en matière d'environnement, hygiène et sécurité (HSE). Dans son intervention, M. A. Yacef,

membre du comité de direction de la Creg, évoquera pour sa part le transport de l'électricité comme vecteur de développement et qui bénéficiera d'un vaste programme de renforcement du réseau à travers, notamment, la constitution d'une artère est-ouest à 2008 puis des artères nord-sud. Il s'agit aussi, selon l'intervenante, du passage au niveau de tension 400 kw et l'amélioration des capacités de transit. Ce qui requiert, dira M. A. Yacef, un investissement lourd de 156 milliards de dinars sur 5 ans. Ainsi, les textes promulgués en 2006 permettront notamment selon les intervenants de répondre à la demande croissante

en énergie ainsi que l'amélioration de l'efficacité des systèmes électriques et gaziers. Ainsi, et en plus de la Sonelgaz, il existe quatre nouveaux producteurs indépendants de l'entreprise.

Il s'agit de SKB au niveau de Berouaghia, Kahrama à Arzew, SKS à Skikda et la société Charikat Kahrab de Hadjrat Ennous. M. Nadjib Othmane, président du conseil de direction de la Creg, annoncera la promulgation, dans deux à trois mois, d'un décret, en plus des six existants, et qui concernera la distribution du gaz et de l'électricité et l'éligibilité du client.

F. Zohra B.

FINANCES

La formation au service des réformes

Plus de 12 000 fonctionnaires du secteur des finances, soit 20% des cadres de l'effectif global, ont reçu en 2006 une formation dans le cadre d'un programme initié par le département de Mourad Medelci.

Ce dernier qui a relevé, hier à l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP), sis à Bordj-El-Kiffan, lors d'un séminaire sectoriel d'évaluation, la nécessité de la promotion stratégique de la formation dans le cadre de la mise en œuvre progressive des réformes du secteur des finances.

Relatives notamment à la modernisation des systèmes de paiement et du système budgétaire, ces réformes selon le ministre des Finances avancent bien et nécessitent une implication efficiente et qualitative des fonctionnaires administratifs et des cadres des services déconcentrés (douanes, impôts, Domaine national et cadastre, banques et assurances...).

En ce sens, ce séminaire a, tout en sérialisant les diverses contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de ce programme de formation, dressé le bilan des actions de formation entreprises et des perspectives à terme, la formation de 22 000 cadres supplémentaires, une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et un contrôle plus efficient étant envisagés.

C. B.

LES ANNUAIRES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DISPONIBLES EN JUIN

Algérie Télécom devance ses concurrents

La relance de l'annuaire téléphonique a été annoncée hier lors d'une conférence de presse animée au siège de la direction générale d'Algérie Télécom par le responsable marketing, M. Ahmed Kahili, qui a précisé que la mise à disposition d'annuaires particuliers et professionnels des abonnés au réseau fixe se fera à partir du mois de juin prochain.

Sans attendre que les autres opérateurs respectent les clauses des cahiers des charges pour les engagements vis-à-vis de l'ARTP, Algérie Télécom a décidé ainsi de devancer ses concurrents par cette mesure qui constitue, en fait, une obligation légale. «Tous les opérateurs sont tenus de publier

les annuaires de leurs abonnés fixe ou mobile» a-t-il souligné avant d'ajouter que «l'Autorité de régulation a donné un temps suffisant aux opérateurs pour s'adapter à l'environnement après l'ouverture de ce secteur. Ils doivent maintenant satisfaire l'obligation des cahiers des charges».

Par ailleurs, le dernier volume daté de 1995 et actuellement les abonnés n'ont aucun référentiel sur le parc des abonnés en Algérie. «Nous comptons 3 millions et demi d'abonnés et la base de données est prête», a indiqué M. Kahili qui annonce que «Algérie Télécom ne va pas se limiter aux pages blanches. Il y aura les pages jaunes pour les

abonnés professionnels et les affaires qui restent très demandées».

Outre les coordonnées des abonnés, l'annuaire en question donnera plus de renseignements sur l'entreprise et par le biais du support électronique, l'annuaire constituera un espace d'informations qui donnera un certain nombre de renseignements sur les sociétés, les hôtels, les restaurants ; en d'autres termes fournir un service interactif.

«Les annuaires seront prêts à partir du 15 juin 2007 pour la région d'Alger qui en compte 7», a-t-il annoncé et d'ajouter également que «pour la région d'Oran, ce sera au mois de septembre et

pour les régions de Constantine et du Sud, ils ne seront disponibles qu'au mois de décembre 2007».

Signalons par ailleurs que ce projet sera réalisé en partenariat avec les Pages Maghreb Editions (LPM). Cette société vient de signer une convention avec le groupe Algérie Télécom.

Les Pages Maghreb Editions est une société de droit algérien, filiale d'une société française spécialisée dans les applications web et les bases de données.

«24 conventions de partenariat dans différents services ont été signées depuis quelques semaines avec cette société», nous apprend le responsable du marketing qui n'a pas omis de pré-

ciser que «c'est un projet à coût zéro pour le groupe et qui aurait coûté 10 milliards de centimes s'il avait été réalisé hors cadre de ce partenariat».

Ces annuaires seront diffusés gratuitement aux abonnés particuliers qui seront libres d'y figurer ou pas. Ils seront disponibles dans les agences d'Algérie Télécom, les institutions, les ambassades, et au niveau des opérateurs. Ces derniers bénéficieront de ces nouveaux volumes pour le prix symbolique de 100 DA.

Pour le téléphone fixe sans fil, les abonnés feront partie, bien évidemment, de l'annuaire papier et électronique.

I. T.